



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A108

OBJET : Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes

Le 22 mai 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 16 mai 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BALDO Edouard - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PELLENC Roger - PEREZ Fabien - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - ROLANDO Christian - SALOMON Monique - SERRUS Jean- Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRAINAR Nadia - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert - MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AUGÉY Dominique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 22 MAI 2014

Rapporteur : Madame le Président

Politique publique : Ressources

Thématique : Ressources Humaines

**Objet : Ajustements et modifications de postes
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet les ajustements et modifications de postes dans le cadre de la gestion du tableau des effectifs.

I. AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES SUITE A REUSSITE A CONCOURS

Au sein de la Direction des Finances

Par délibération n°2011_A081 en date du 30 juin 2011, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Suite à la réussite au concours au grade de rédacteur territorial de l'agent occupant ce poste et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
(B709)

Au sein de la Direction des Sports

Par délibération n°2004-A242 en date du 22 octobre 2004, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Suite à la réussite au concours au grade de rédacteur territorial de l'agent occupant ce poste et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. (B758)

Au sein du Cabinet du Président

Par délibération n° 2006-A009 en date du 3 février 2006, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Suite à la réussite au concours au grade de rédacteur territorial de l'agent occupant ce poste et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. (B914)

II. AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES

Au sein de la Direction des Moyens Généraux

Changement de filière

En application de la loi n°2009-972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Par délibération n° 2001-A048 en date du 20 juillet 2001, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Compte tenu des missions qui sont confiées à l'agent occupant ce poste, il vous est proposé de le modifier comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. (C68)

Au sein de la Direction des Moyens Généraux

Par délibération n° 2009-A215 en date du 11 décembre 2009, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci pour la mobilité interne d'un agent de l'établissement, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. (C212)

Au sein de la Direction Juridique et Commande Publique

Par délibération n° 2007-A074 en date du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux. (A440)

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, après déclaration de vacance d'emploi au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et dans l'hypothèse d'une absence de candidats titulaires correspondant au profil recherché, le recrutement se fera en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Dans cette hypothèse, il vous est proposé de fixer l'indice de rémunération sur la base du cadre d'emplois sus visé en tenant compte de l'expérience professionnelle, des compétences et des diplômes détenus par le ou (la) candidat(e) non titulaire retenu(e) le cas échéant.

Au sein de la Direction des Transports

Par délibération n° 2013_A093 en date du 6 juin 2013, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction, et vu le besoin d'ajuster le poste vers des missions de conception et d'organisation, il vous est proposé de le modifier comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans les cadres d'emplois des rédacteurs et techniciens territoriaux. (B1023)

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2009-972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

VU la loi n°2012-347 du 13 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique Territoriale ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les ajustements et les modifications des postes dans le cadre des besoins de service et de la gestion du tableau des effectifs dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	6

Ne prennent pas part au vote :

BALDO Edouard
 CASTRONOVO Lucien-Alexandre
 CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle
 de BUSSCHERE Charlotte
 LENFANT Gaëlle
 POLITANO Jean-Jacques

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

27 MAI 2014

